

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 29 mai 2019 à 19 heures

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

CONVOCATION du 25 avril 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique CHABERT, Jean-Raymond BACLET, Nicole JACQUEMET, Laurent JACQUIER, Bérange BURDIN, Gérard BUFDEVANT, Philippe HUMBERT, Jocelyne BONNET, Florence AGLIATA.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Daniel FRERE a donné pouvoir à Jean-Raymond BACLET
Liliane LAGREOU a donné pouvoir à Monique CHABERT
Cleyet Marel Sylvie a donné pouvoir à Nicole Jacquemet,
Dominique Janin a donné pouvoir à Laurent Jacquier

ÉTAIENT ABSENTS

Julien ROBERT-QUATRE, Caroline PETELET

SECRETAIRE DE SEANCE

Bérange Burdin

Délibération N°25 - **demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère** pour l'aménagement d'un parking sur terrain Arbarétaz –

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du village, le terrain de M. ARBARETAZ a été préempté par la commune. Il faut achever le cycle aménagement de la place et régler le problème des stationnements. On manque de place pour les riverains même si leur stationnement n'est pas à régler par la collectivité. Les travaux ne doivent pas comporter des investissements définitifs pour le développement urbain donc des aménagements légers sont proposés. Le devis présenté par le service ingénierie des Vals du Dauphiné s'élève à la somme de 31 380 EUROS HT soit 37 656 TTC..

SOLLICITE le Conseil Départemental de l'Isère pour bénéficier de la subvention au titre de la dotation rurale pour l'aménagement du village

Délibération n°26 - **demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne** pour l'aménagement d'un parking sur terrain Arbarétaz

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du village, le terrain de M. ARBARETAZ a été préempté par la commune. Il faut achever le cycle aménagement de la place et régler le problème des stationnements. On manque de place pour les riverains même si leur stationnement n'est pas à régler par la collectivité. Les travaux ne doivent pas comporter des investissements définitifs pour le développement urbain donc des aménagements légers sont proposés.

Le devis présenté par le service ingénierie des Vals du Dauphiné s'élève à la somme de 31 380 EUROS HT soit 37 656 TTC..
SOLLICITE la Région Auvergne Rhône Alpes pour bénéficier de la subvention au titre de l'aménagement du village

Délibération 27 - Actualisation du règlement périscolaire pour le RGPD

Le Maire informe le conseil municipal que depuis la loi du 26 mai 2018, il y a lieu d'inscrire les modalités sur la protection des données personnelles dans le règlement périscolaire afin de donner l'explication aux parents sur la finalité des données récoltées lors de l'inscription des enfants aux services périscolaires.

Délibération 28 - Octroi de la subvention au CAPTT

La demande de subvention exceptionnelle a été présentée lors du dernier conseil municipal et le conseil a admis le principe d'une subvention exceptionnelle, à charge pour le maire de coordonner les réponses des différentes mairies où est implanté le CAPTT. Madame le maire a pris contact avec les maires des communes de Pont de Beauvoisin et des Abrets en Dauphiné, ils se sont mis d'accord pour une subvention de 400€ par commune. Le conseil approuve cette délibération et autorise le Maire à effectuer le paiement.

Délibération 29 - Virement de crédit.

Le conseil municipal a voté une subvention au CAPTT, il y a lieu de procéder à un virement de crédit afin de pouvoir payer la subvention à l'article 6574. Il y a lieu de procéder à une diminution de crédit au 60632 d'un montant de 400 euros et à une augmentation de crédit au 6574 de 400 euros. Le conseil municipal approuve cette décision.

Délibération 30- Avenant au bail commercial d'ostéopathe

Lors de la rédaction du bail de Monsieur Doucet cabinet d'ostéopathie nous avons fait une estimation des charges au prorata de la surface occupée, car il n'y a pas de compteur individualisé pour les différents locaux du 32. Comme nous nous y étions engagés, nous avons procédé à une réévaluation des charges au bout d'un an d'autant que monsieur Doucet a fait des réclamations. Un calcul a fait apparaître un remboursement à M. DOUCET de 450 euros. Calcul fondé sur des appréciations et nous allons verser à Monsieur Doucet un trop perçu. Mais il faut procéder à une modification du bail qui incluait le chiffre des charges, cette estimation étant surévaluée. Le montant des charges par mois est fixé à 53 euros. Le conseil Municipal approuve cet avenant ;

Délibération 31 –Création du poste adjoint du patrimoine

Suite à l'avancement de grade d'Agnès Tubaro qui a été promue au grade d'adjoint du patrimoine 1^e classe, il faut procéder à la Création d'un poste d'adjoint du patrimoine première classe. Le Conseil approuve la création de poste.

Le présent compte rendu du conseil municipal en séance publique du mardi 30 avril 2019 est affiché à la porte de la mairie le lundi 3 juin 2019.

Le Maire

Monique CHABERT

